

PROVINCE DE QUÉBEC

CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 2 août 2010, à 20 h, à la salle du conseil municipal, située au 325, chemin du Hibou.

ÉTAIENT PRÉSENTS :     Mme Marie-Eve D'Ascola  
                              Mme Julie Plamondon  
                              Mme Lisa Kennedy  
                              M. Louis-Antoine Gagné

Formant quorum sous la présidence de monsieur Robert Miller, maire.

La directrice générale, madame Fabienne Mathieu et le secrétaire-trésorier monsieur Michel Chatigny sont également présents.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Ratification de la convention collective entre les cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury et le syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury ;
4. Période de questions ;
5. Levée de l'assemblée.

**OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

À 20 h 10, monsieur Robert Miller, maire, déclare l'ouverture de l'assemblée.

Rés.: 263-10

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu un avis de convocation de la manière prévue au Code municipal ;

Il est en conséquence proposé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola, appuyée par madame la

conseillère Julie Plamondon et résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 264-10

**RATIFICATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE  
ENTRE LES CANTONS UNIS DE STONEHAM-ET-  
TEWKESBURY ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES  
ET TRAVAILLEURS MUNICIPAUX DES CANTONS UNIS  
DE STONEHAM-ET-TEWKESBURY**

Considérant que les employés municipaux ont déposé une requête en accréditation syndicale en mars 2009 et que le syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury fut créé pour les employés municipaux ;

Considérant que le syndicat regroupe l'ensemble des employés municipaux à l'exception des pompiers, des animateurs et animatrices et des professeurs ;

Considérant que le syndicat a déposé un premier projet de convention collective en janvier 2010 et que neuf rencontres entre l'employeur et le syndicat se sont tenues entre le mois de janvier et le mois de juillet 2010 dont sept rencontres de négociation entre le 6 avril et le 13 juillet ;

Considérant que monsieur Jean-Pierre Giguère, conseiller en gestion des ressources humaines a assisté la municipalité dans le cadre des négociations entourant le projet de convention collective ;

Considérant que les parties en sont venues à une entente de principe le 13 juillet 2010 et que cette entente a été entérinée en assemblée générale du syndicat le 20 juillet 2010 ;

Considérant que la convention sera valide pour une période de trois ans et ce, jusqu'en août 2013 ;

Il est en conséquence proposé par monsieur le maire Robert Miller, appuyé par madame la conseillère Marie-Eve D'Ascola et résolu de ratifier le projet de convention collective découlant de l'entente du 13 juillet 2010 et d'autoriser le maire, la directrice générale et monsieur Jean-Pierre Giguère, conseiller en gestion des ressources humaines à signer pour et au nom de la municipalité la convention collective.

Adoptée à l'unanimité.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Robert Miller, maire, invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

Rés. : 265-10

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 16, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Lisa Kennedy, appuyée par monsieur le conseiller Louis-Antoine Gagné et résolu que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

---

Robert Miller, maire

Je, Robert Miller, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Michel Chatigny, secrétaire-trésorier